



L'influence de la génération du baby-boom sur les dépenses de l'AVS au cours des prochaines décennies

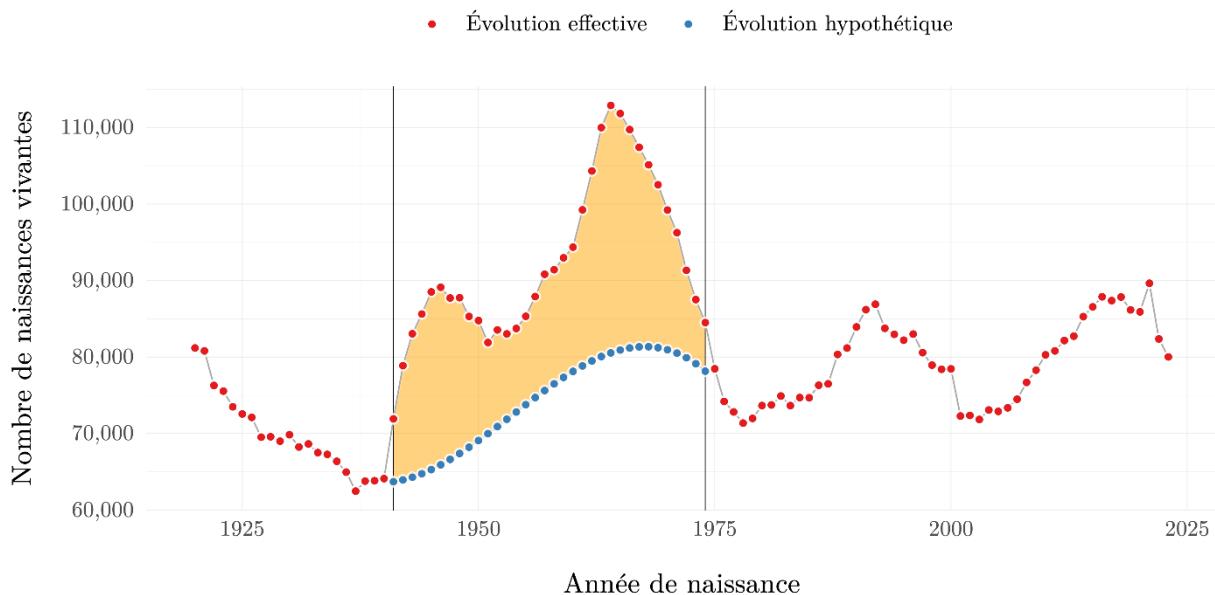
Auteur: Jörg Kalbfuss (joerg.kalbfuss@bsv.admin.ch) / Date: 24.02.2025

L'AVS doit relever le défi de financer le départ progressif à la retraite de la génération du baby-boom. Ce processus, qui a commencé il y a plus d'une décennie, va s'accélérer à moyen terme. La présente note, qui porte uniquement sur les dépenses liées à ce phénomène, commence par préciser la définition du baby-boom. Sur la base de cette définition, elle fournit ensuite un certain nombre de données destinées à alimenter le débat politique. Elle propose enfin une estimation sommaire des coûts liés à l'« excédent de naissances » de la génération du baby-boom et les met en relation avec les coûts supplémentaires attendus de la 13^e rente AVS.

1 Qui sont exactement les baby-boomers ?

Il existe différentes délimitations du baby-boom au niveau international. Celles-ci vont souvent des premières années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale jusqu'au début ou au milieu des années 1960, mais elles couvrent aussi une période plus longue dans certains pays. La première étape consiste donc à préciser quelles cohortes exactement sont considérées comme faisant partie des baby-boomers en Suisse. On retient souvent la période allant de 1946 à 1964 pour distinguer les cohortes présentant certaines caractéristiques socio-démographiques en matière de parcours de vie, de trajectoires professionnelles ou de fécondité^{1,2}. Pour estimer l'impact sur les dépenses de l'AVS, l'analyse des naissances vivantes en Suisse suggère toutefois une période plus large, soit de 1941 à 1974. Le graphique 1 ci-dessous illustre cette situation.

Graphique 1: Naissances vivantes en Suisse depuis 1920 et estimation de l'excédent de naissances en raison du baby-boom
Définition : cohortes 1941-1974



¹ Hans-Peter Bucher (2008), « Babyboomer kommen ins Rentenalter », in Statistisches Amt des Kantons Zürich (éd.) : *statistik.info*, n° 6, p. 4

² Aline Duvoisin (2020), *Les origines du baby-boom en Suisse au prisme des parcours féminins*, Berlin : Peter Lang, p. 318

Les points rouges retracent l'évolution du nombre de naissances vivantes en Suisse depuis 1920³. Les deux lignes verticales grises marquent des ruptures nettes dans le nombre de naissances et permettent donc de délimiter les « années à forte natalité » selon la définition de Bucher (2008). Ces cohortes sont désignées ci-après par le terme « baby-boomers », même si la période retenue s'écarte en partie de sa définition la plus courante⁴.

Les points bleus du graphique 1 représentent des estimations statistiques pour la période allant de 1941 à 1974. Ces estimations indiquent le nombre de naissances qui auraient sans doute eu lieu en Suisse en l'absence du baby-boom, c'est-à-dire, de manière simplifiée, si l'évolution de la natalité en Suisse avait suivi les tendances observées avant 1941 et après 1974⁵. La surface orange du graphique représente donc une estimation de l'« excédent de naissances » que l'AVS doit aujourd'hui absorber. Il est évident qu'un déplacement de la ligne bleue a un impact direct sur ce résultat et que nous avons donc affaire à une estimation sommaire de l'excédent de naissances et non à une quantification exacte.

Si l'on pourrait s'attendre à ce que les enfants nés à la suite de cet excédent de naissances aient à leur tour contribué aux « répliques » démographiques que représentent les pics de natalité observables entre 1990 et 2000, ces poussées de natalité et les suivantes semblent en réalité principalement dues à la migration⁶. En outre, les départs à la retraite qui en résulteront n'interviendront que dans un avenir lointain et n'auront donc guère d'influence sur les principaux arguments développés dans la présente note. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas abordés plus en détail ici. De même, l'influence des baby-booms à l'étranger n'est pas prise en compte, car leur estimation est extrêmement délicate sur le plan méthodologique. Les estimations qui suivent doivent par conséquent être considérées comme des estimations minimales des répercussions du baby-boom.

2 Peut-on parler d'une « vague démographique » ?

Le graphique 1 peut donner l'impression que les baby-boomers atteindront l'âge AVS en deux vagues successives. Il faut néanmoins tenir compte du fait que l'espérance de vie en Suisse a considérablement changé entre les années 1940 et 1970. Le taux de mortalité moyen au cours de la première année de vie était, par exemple, plus de trois fois plus élevé en 1941 qu'en 1974. Les membres des premières cohortes de baby-boomers qui atteignent l'âge de la retraite représentent donc une proportion sensiblement plus faible que ceux des cohortes ultérieures et ils décèdent en moyenne à un âge moins avancé. Il en résulte un « lissage » de l'augmentation du nombre de baby-boomers à la retraite, qui prend la forme d'une seule grande vague s'amplifiant et s'estompant de manière progressive. Le graphique qui suit illustre ce phénomène en prenant pour hypothèse que toutes les personnes nées en Suisse ont droit à une rente de vieillesse lorsqu'elles atteignent l'âge de référence.

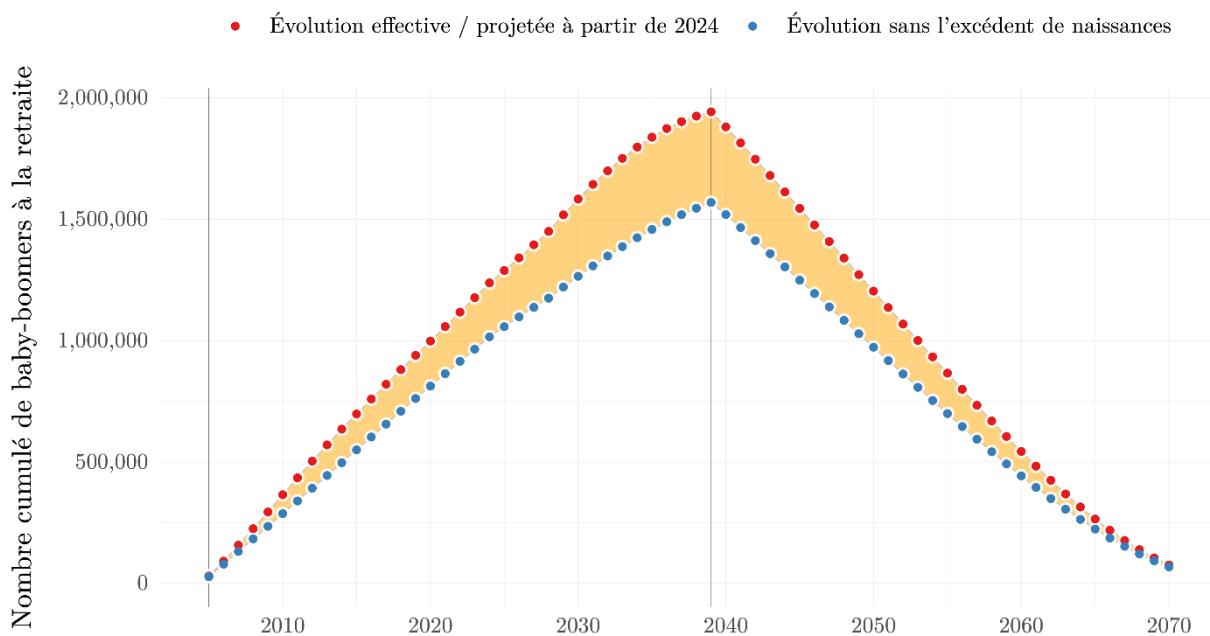
³ HMD. *Human Mortality Database*. Max Planck Institute for Demographic Research (Germany), University of California, Berkeley (USA) et French Institute for Demographic Studies (France). Disponible sur www.mortality.org.

⁴ Cette délimitation est similaire à celle proposée par l'institut de recherche BAKBASEL, qui a réalisé en 2012 une expertise sur la question du baby-boom et de l'AVS pour compte de l'Office fédéral des assurances sociales : Urs Mueller et Martin Eichler (2012), *Babyboom-Generation und AHV 2010-2060* ; rapport de recherche de l'OFAS n° 9/12.

⁵ Pour être plus précis, les observations ont été supprimées de la série temporelle des naissances vivantes entre 1941 et 1974, puis imputées à l'aide d'un filtre de Kalman. L'implémentation utilisée est celle du paquet R « imputeTS ».

⁶ Gianni D'Amato (2008), « Historische und soziologische Übersicht über die Migration in der Schweiz », *Schweizerisches Jahrbuch für Entwicklungspolitik*, (27-2), 177-195

Graphique 2: Phase ascendante et phase descendante du baby-boom
Départ à la retraite de la dernière génération : 2039



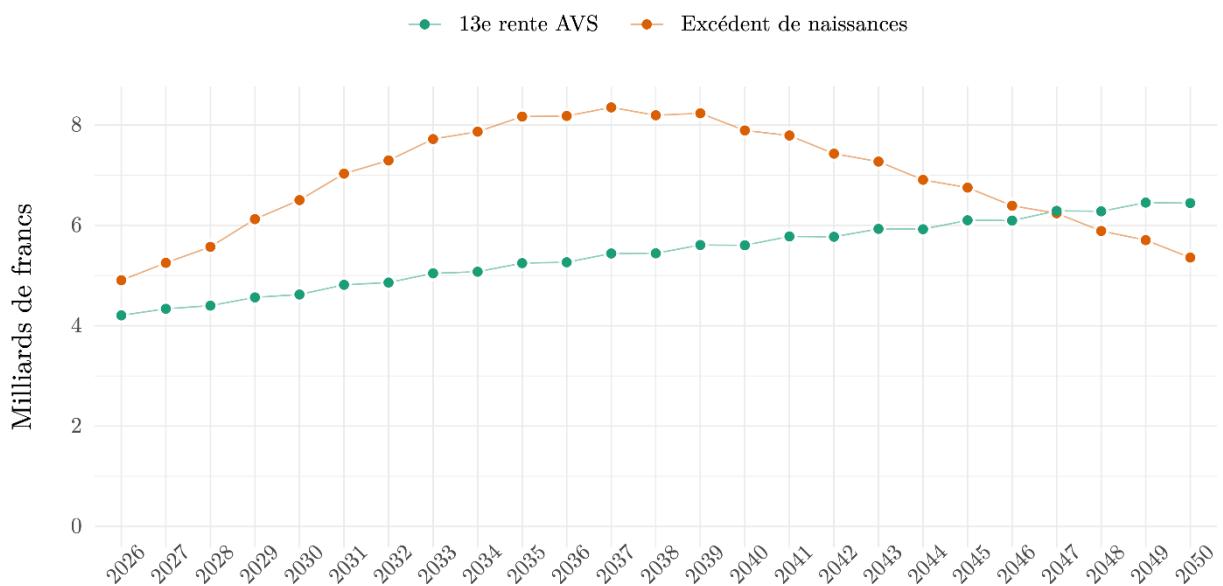
Si l'on part de cette hypothèse, la courbe rouge montre combien de baby-boomers ont jusqu'à présent rejoint la population des bénéficiaires de rentes et combien le feront dans les prochaines années d'après une projection de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). La courbe bleue en dessous se réfère à l'estimation du graphique 1 (points bleus). La différence entre les deux courbes permet d'estimer le nombre de personnes supplémentaires qui, en raison du baby-boom, perçoivent pour la première fois une rente AVS au cours de l'année civile considérée. Cette différence atteint son niveau maximal en 2039, année où la dernière cohorte de baby-boomers atteindra l'âge de référence de 65 ans. L'excédent diminuera ensuite progressivement en raison de la mortalité des bénéficiaires de rentes. On peut s'attendre à ce que pratiquement tous les baby-boomers soient décédés d'ici 2070.

Au vu du graphique 2, il est justifié de parler d'une « vague démographique ». D'un côté, il apparaît clairement que l'année 2025 se situe déjà plus ou moins à la moitié de la phase ascendante. D'un autre côté, la phase descendante s'étalera sur plus de deux décennies une fois le pic de la vague atteint.

3 Quelles dépenses supplémentaires pour l'AVS ?

Il est difficile d'estimer avec précision les coûts supplémentaires engendrés par l'excédent de naissances des baby-boomers. D'une part, comme mentionné précédemment, la délimitation de la génération du baby-boom est sujette à débat. D'autre part, le nombre de bénéficiaires de rentes n'est pas le seul facteur d'incertitude dans la projection des coûts de la vague démographique. Il faut également estimer le montant des futures rentes par personne, qui dépend notamment du revenu moyen déterminant des différentes cohortes et de l'évolution de la rente minimale. À titre de comparaison, l'estimation des coûts supplémentaires est mise en relation avec l'effet attendu de la 13^e rente sur les dépenses de l'AVS. Le graphique 3 compare ces deux projections de coûts à partir de 2026.

Graphique 3: Comparaison de l'évolution projetée des coûts supplémentaires aux prix de 2023



D'après les estimations, les coûts supplémentaires liés à l'excédent de naissances de la génération du baby-boom s'élèveront à environ 6,5 milliards de francs en 2030 et atteindront leur niveau maximal d'environ 8,3 milliards de francs en 2037 (prix de 2023)^{7,8}. Ils sont initialement supérieurs à ceux de la 13^e rente AVS, avec une différence d'environ 18 % en moyenne jusqu'à 2047, année où les deux courbes se croisent, même si leur ordre de grandeur est comparable dans l'ensemble. À long terme, les coûts liés au versement de la 13^e rente AVS prendront toutefois le dessus, car la génération du baby-boom disparaîtra progressivement tandis que le niveau des rentes augmentera continuellement.

Indépendamment de cela, les conséquences financières de l'excédent de naissances resteront importantes jusqu'en 2050, voire au-delà. Il est donc approprié de décrire l'arrivée des baby-boomers à l'âge de la retraite comme une vague *démographique*. On ne saurait en revanche parler d'une vague *fiscale* qui, en raison de la cohorte des baby-boomers, déferlerait sur l'AVS avant de refluer rapidement.

4 Conclusion, relativisation et comparaison

Quantifier les conséquences du baby-boom sur une assurance-vieillesse comme l'AVS n'est pas chose aisée. Déterminer quelle aurait été l'évolution démographique en Suisse et dans d'autres pays sans la Seconde Guerre mondiale et d'autres facteurs à l'origine des pics de natalité demanderait des recherches beaucoup plus poussées. L'analyse présentée ici se concentre exclusivement sur les

⁷ Les rentes annuelles moyennes par personne et les coûts supplémentaires de la 13^e rente AVS ont été estimés à l'aide du modèle de base des dépenses de l'AVS, que l'OFAS a développé en 2024 pour établir les budgets de l'assurance. La documentation sur ce modèle se trouve sur <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv/finanzen-ahv.html>. Le modèle se fonde sur les valeurs de référence actuelles de l'Administration fédérale des finances pour la projection de la rente minimale et l'évolution des prix, ainsi que sur le scénario de référence de l'évolution démographique « A-00-2020 » de l'Office fédéral de la statistique.

⁸ Ces résultats sont cohérents avec ceux de l'étude BAKBASEL mentionnée plus haut (respectivement environ 6 et 8,8 milliards de francs aux prix de 2010 ; voir figure 3-20 du rapport). L'estimation plus élevée en 2037 et la diminution plus lente des coûts à long terme s'expliquent notamment par la prise en compte de la baisse des naissances consécutive à une réduction hypothétique des cohortes du baby-boom.

répercussions du baby-boom sur les dépenses de l'AVS. Une étude complète devrait toutefois aussi tenir compte des effets sur les recettes. L'étude de BAKBASEL suggère que ces effets sont substantiels.

Pour conclure, les principaux résultats de l'analyse peuvent être résumés comme suit :

- (1) Alors que l'on définit habituellement les baby-boomers comme les personnes nées entre 1946 et 1964, une définition plus large (1941-1974) est peut-être plus appropriée pour estimer les conséquences sur les dépenses de l'AVS. Dans cette note, le critère retenu est celui des discontinuités dans la courbe des naissances vivantes, car celles-ci se répercutent ultérieurement sur les départs à la retraite (graphique 1). Il est évident que le fait de se concentrer sur l'excédent des naissances entre 1946 et 1964 réduirait l'impact estimé sur les dépenses de l'AVS.
- (2) Bien que l'évolution des naissances présente deux pics marqués entre 1941 et 1974, la baisse de la mortalité sur la même période fait que le départ à la retraite des cohortes de baby-boomers forme une seule vague démographique (graphique 2). L'image d'une vague ne s'applique toutefois pas aux conséquences financières, qui devraient rester substantielles au cours des deux prochaines décennies, voire au-delà.
- (3) Les coûts annuels supplémentaires liés à l'excédent de naissances du baby-boom sont difficiles à estimer, mais ils devraient correspondre à (un peu plus que) ceux de la 13^e rente AVS au cours des deux prochaines décennies (graphique 3).